

Arrêté ministériel portant nomination de membres du conseil d'administration de la Haute Ecole de Bruxelles

A.M. 26-09-2013

M.B. 21-11-2013

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu l'article 66, alinéa 1, 3° et 6° du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles ;

Vu l'article 66, alinéa 3, du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement;

Sur proposition des organisations syndicales interprofessionnelles,
Arrête :

Article 1^{er}. - M. Pierre BETTENS est nommé membre effectif représentant la CSC-Enseignement au conseil d'administration de la Haute Ecole de Bruxelles jusqu'au 14 septembre 2016.

Article 2. - M. Fabrice PINNA est nommé membre suppléant de M. Pierre BETTENS au conseil d'administration de la Haute Ecole de Bruxelles jusqu'au 14 septembre 2016.

Article 3. - Me Hélène STOFFEN-MICHEL est nommée membre effectif représentant la CSC-Interprofessionnel au conseil d'administration de la Haute Ecole de Bruxelles jusqu'au 14 septembre 2016.

Article 4. - Me Josiane VAN ACKER est nommée membre suppléante de Me Hélène STOFFEN-MICHEL au conseil d'administration de la Haute Ecole de Bruxelles jusqu'au 14 septembre 2016.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 26 septembre 2013.

J.-Cl. MARCOURT